

**DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER**  
**ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN**

**CCAS de Mur-de-Sologne**  
**Procès-verbal de réunion**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18h30, les membres du CCAS de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 6 septembre 2024, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Président du CCAS de la Commune.

La séance est ouverte à 18 h 30.

**Étaient présents :** M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Pierre-Yves BAGARRE, Mme Sylvie CESSAC, Mme Odile VALVASON, Mme Aline LUSSAN, Mme Françoise DAVID, Mme Marie-Christine CHAMP, Mme Jeannine JEANBLANC, Mme Florence BLIN,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Françoise BLOCH donne procuration à Mme Françoise DAVID

**Étaient excusés :**

M. Teddy LELONG, M. Jérôme FERRE, M. Philippe GUITTIER, M. Thierry MASSONNEAU.

**Secrétaire de Séance :** Mme Sylvie CESSAC

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18h30, les membres du CCAS de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 26 mars 2024, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Président du CCAS de la Commune.

**ORDRE DU JOUR :**

Constatation du quorum - excuses - pouvoirs

Désignation d'un secrétaire de séance

Ouverture de la séance

1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du jeudi 4 avril 2024.
2. Point sur les dossiers en cours : pas de dossier.
3. Préparation du repas des aînés et de la distribution des colis.
4. Délibération n° 6-2024 : Déplacement de la salle du conseil d'administration du CCAS.
5. Délibération n° 7-2024 : Dématérialisation des actes du CCAS – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
6. Délibération n° 8-2024 : Adoption du règlement intérieur du CCAS.

Questions diverses

**Quorum atteint. Ouverture de la séance.**

**1 : Approbation du Compte-rendu de la séance du jeudi 4 avril 2024.**

Madame Odile VALVASON demande s'il est possible de discuter du règlement du CCAS en commission avant le passage au vote. Elle propose l'amendement.

Monsieur le Président s'oppose à l'amendement de cette délibération. Cela fait plusieurs fois que celle-ci est amendée, il explique que si des éléments sont à modifier ou à affiner alors une réunion d'une heure ou deux sera mise en place.

L'ordre du jour de ce conseil d'administration doit être respecté. Monsieur le Président propose donc de passer au vote concernant le compte-rendu de la séance du 4 avril dernier.

Approuvé à l'unanimité.

**2 : Point sur les dossiers en cours.**

Pas de dossiers en cours.

**3 : Préparation du repas des aînés et de la distribution des colis :**

Repas des aînés :

Le boucher de la commune a fait une proposition de menu pour le repas des aînés.

Le Président informe les membres que concernant la boulangerie, il n'y a pas de reprenneur avant la fin d'année.

Le Président donne lecture du menu. Mme JEANBLANC demande s'il est possible de proposer du foie gras ? Le Président répond que oui, on peut demander et voir le tarif.

Pour rappel :

La date retenue pour le repas est le samedi 30 novembre 2024. Mme CHAUVEAU précise que les tables seront installées le vendredi par les agents. RDV à 10h pour la mise en place à la salle polyvalente.

L'animation sera effectuée par Jean Paul animation. Nous n'avons pas de retour de Gilles Musique.

Mesdames Odile VALVASON, Jeannine JEANBLANC, Françoise DAVID et Mme Sylvie CESSAC informent de leurs présences au repas.

Colis :

Le vendredi 6 décembre 2024 de 15h à 18h, les colis seront déjà à la salle des mariages.

Madame Vanessa CHAUVEAU informe les membres de plusieurs choix pour les colis :

- 8 références pour 27 €
- 9 références pour 31 €
- Celler du Périgord 10 références + 1 carte cadeau
- Valette 8 références pour 18€90 avec plat ou sacoche isotherme – 1 personne
- Esprit gourmet – prestige luxe avec plat et foie gras pour 21€90

Après échanges, les membres valident le colis : esprit gourmet – Le prestige luxe

Un colis pharmacie sera également distribué pour les personnes présentes en EHPAD ou à l'hôpital.

Madame Odile VALVASON demande si les maisons secondaires sont concernées ?

Madame Vanessa CHAUVEAU rappelle : que le repas ou le colis est réservé aux administrés de 70 ans et plus ayant la résidence principale sur la commune.

Une carte sera faite par les enfants de la garderie et mise dans le colis comme chaque année.  
un almanach sera donné par famille.

Le bulletin d'inscription sera dans le prochain bulletin municipal et sur panneau pocket.

#### **4 : Délibération n° 6-2024 : Déplacement de la salle du conseil d'administration du CCAS**

Le président explique qu'il sera plus facile d'organisation de réunir les membres du conseil d'administration en mairie.

Vote à l'unanimité.

#### **5 : Délibération n°7-2024 : Dématérialisation des actes du CCAS – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

Le Président informe les membres qu'il s'agit de la suite logique du précédent vote (délibération 5 /2024 souscription aux services du GIP RECIA).

Vote à l'unanimité.

#### **6 : Délibération n°8-2024 : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS**

Mme Odile VALVASON, demande qu'une réunion de travail sur le règlement soit fixée afin de travailler ensemble.

Le président demande qui est pour accepter le règlement tel qu'il est présenté ? il propose de le voter dans l'état et d'organiser une réunion de travail après.

La majorité vote pour sauf une personne contre.

La délibération est acceptée à la majorité. Le Président propose une réunion de travail le jeudi 31 octobre à 15h pour ceux qui voudront revoir le règlement.

#### **7 : Questions diverses**

Un administrateur demande combien nous avons de personnes vulnérables inscrites ? La réponse donnée est 2.

Madame Odile VALVASON demande si les habitants sinistrés suite aux inondations ont sollicité le CCAS pour les aider ?

Le président répond que personne à fait la demande.

La commune a mis en place une benne pendant une semaine pour qu'ils puissent nettoyer leurs habitations.

Séance levée à 19 h 39.



La secrétaire de séance  
Mme Sylvie CESSAC



Le Président  
M. Yves VILLANUEVA

